



Sorry, but this page still haven't any translation.
We hope this will be fixed in the near future.

Avis de convention d'occupation du domaine public N°21/055

1 document Published on 28/10/2021 - Updated 14/06/2023

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en oeuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Boulevard de Gravelle « Est », sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4991 et en vue de l'implantation d'une activité de stationnement de remorques et de tracteurs Poids Lourds et pour de la petite manutention.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SOTRASER située 12 rue Fernand Chatel 76620 LE HAVRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN n° 781 031 869 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société SOTRASER ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-161 portant sur la dépendance susvisée le 20 octobre 2021.



71, quai Colbert, 76600 Le Havre
+33(2) 79 18 05 00